

Numéro 6 - mai-juin 2020

EDITO

Le professeur Blanquer au chevet de l'Ecole, ou le remède pire que le mal !

Difficile d'ironiser sur un événement aussi dramatique que celui que nous venons de traverser ! Le bilan de la crise du Covid 19 est effrayant : à la morbidité cruelle de ce virus, il faut aujourd'hui ajouter la précarité à laquelle des familles, par milliers, vont être condamnées.

Pourtant, le traitement de cette crise, par le ministre de l'Education Nationale en particulier, appelle analyse (au secours, Lacan !). Après avoir usé et abusé de la méthode Coué (« l'Ecole est prête », « la continuité pédagogique »...), bégaiements et propos contradictoires se sont emparés de cet homme, prompt à communiquer. Déjà ses remerciements appuyés à la profession ont pu surprendre, lui le ministre qui a voulu bâillonner la profession, faire taire les syndicats ; mais quand il se met à parler de « classes bondées », on se dit alors que l'épidémie l'a frappé.

Il serait trop tôt pourtant pour croire à un retour à la réalité, à un sursaut de lucidité. Il faudra tout de même à cet homme des semaines avant de convenir qu'il serait injuste et irresponsable de maintenir l'oral de français. La crise à peine achevée, les CHSCT, sans lesquels pourtant la sécurité des personnels, la réouverture des établissements n'auraient jamais pu s'envisager, sont mis à mort. Pire, les récents discours que le ministre a tenus montrent une obsession suspecte pour le numérique : tout porte à croire qu'il y voit l'avenir de l'Ecole et Poitiers accueillera à l'automne les Etats Généraux du numérique. Un cluster est en voie de se former ! Rien qui vaille là dedans pour nos métiers demain ! La crise est le prétexte à tester des remèdes qui mineront à terme l'Ecole Publique au lieu de la soigner : que l'on songe à la mise en œuvre des 2S-2C par exemple...

Chacun sait que le médicament peut devenir poison. Il en est ainsi des « ordonnances » Blanquer : ce qu'il présente comme « remède » aggravera la contagion, la pandémie, qu'il s'agisse des injustices scolaires, de la dégradation de nos métiers... Que tous ceux qui, un peu naïvement, auraient rêvé de « guérison » mesurent le niveau de l'offensive et l'urgence de la riposte : et si demain la bactérie E3C laissait place à l'agressivité du virus « contrôle continu » ? Le principe de certains vaccins n'est-il pas d'inoculer une petite dose de virus pour entraîner la réponse immunitaire, au risque pourtant de voir se développer la maladie ?

C'est à nous qu'il revient d'assurer cette réponse, cette riposte et de toute urgence : en sachant dire NON à toutes les tentatives d'invasion technologique qui dénaturent nos métiers (usage de caméras, enregistrements, « hybridation » présentiel/distanciel...), en reprenant la main sur le pédagogique au cœur des établissements, en faisant preuve de vigilance sans se laisser anesthésier sous des prétextes fallacieux. Face au mal qui ronge l'Ecole, un seul remède, un seul vaccin qui a depuis longtemps fait la preuve de son efficacité : le service public !

Ch Fontaine

Plus jamais ça ! Nous les avons applaudis, maintenant il nous faut les soutenir !

La FSU appelle à soutenir et à participer aux mobilisations initiées par les personnels de santé ce mardi 16 juin. Ce ne sont pas des médailles que les personnels réclament mais des actes. Pour les obtenir, ils multiplient les mobilisations devant leurs établissements toutes les semaines et appellent à **une grande journée de mobilisation le 16 juin partout en France. La FSU appelle l'ensemble de la population à leur manifester son soutien et à participer aux initiatives locales, dans le respect des mesures de protection.** Vous trouverez l'article dédié sur le site de la FSU ici : <https://fsu.fr/plus-jamais-ca-nous-les-avons-applaudis-maintenant-il-nous-faut-les-soutenir/>

RASSEMBLEMENTS :

Charente : Angoulême, à 14 heures rond-point de Girac (devant l'hôpital)

Charente-Maritime : 12h30 à Saintes devant l'hôpital, à 14 heures à la Rochelle devant l'hôpital

Deux-Sèvres : 11h00 Place de la Brèche à Niort

Vienne : 12 h30, avenue Jacques Cœur, au niveau du rond point CH Laborit à Poitiers

Mutations intra : ne restez pas seul.e face au résultat !

Le mouvement s'est déroulé pour la première fois sans aucun contrôle de vos élus (vérification des vœux et barèmes, affectation). Ainsi le résultat que l'administration vous a communiqué ce 10 mai peut être entaché d'erreurs. Il vous appartient de contacter les élus SNES-FSU pour vérifier avec eux et pour solliciter leur aide dans le dépôt éventuel **d'un recours**.

Collègues syndiqué.es : renseignez le résultat de mutation qui vous a été communiqué le 10 mai par le rectorat dans [votre "espace adhérent" individuel](#) (cliquez sur le pavé mutations). Il est indispensable pour le calcul des barres d'entrée

• **Si votre affectation sur poste fixe vous convient, prenez contact avec votre établissement.**

• **Vous êtes affecté.e sur une zone de remplacement, il reste des étapes :**

- Si vous devez formuler des préférences car vous devenez TZR ; si vous souhaitez changer vos préférences ou changer d'établissement de rattachement administratif, il faut le faire à l'adresse mvt2020@ac-poitiers.fr jusqu'au **vendredi 26 juin 2020 à 12 heures**.

Pour connaître les blocs de moyens provisoires (BMP) et affiner vos préférences de TZR, contactez-nous par mail à l'adresse s3poi@sn.es.edu
Nous vous invitons à renseigner **la fiche syndicale** qui nous permettra de suivre votre demande, en cliquant [ICI](#)

- Après les résultats, le 15 juillet, si l'affectation en tant que TZR ne vous convient pas, vous pouvez formuler une demande de révision d'affectation **jusqu'au lundi 20 juillet 2020 à 12 heures** à l'adresse mvt2020@ac-poitiers.fr
Nous vous conseillons de mettre le SNES Poitiers en copie.

• **Votre affectation ne vous convient pas ! Un recours est possible avec les élus du SNES-FSU.**

La circulaire mutations prévoit une demande de **révision de votre affectation** exclusivement pour des situations exceptionnelles et nouvelles (décès, maladie grave, mutation du conjoint...) : elle doit être formulée avant le mardi 16 juin 2020 à 12 heures à mvt2020@ac-poitiers.fr et la réponse de l'administration sera rendue le lundi 22 juin à 12 heures.

Pensez à mettre le SNES-FSU de Poitiers en copie de cette demande. Vous pouvez vous aider du formulaire [ici](#)

La procédure de recours est à utiliser dans toutes les autres situations

Que vous obteniez un poste qui ne correspond pas à votre vœu 1, que vous soyez affecté.e en extension ou que vous n'obteniez pas de mutation, vous pouvez déposer un recours auprès de la Rectrice.

Si vous considérez qu'il y a une erreur dans votre barème et que l'administration n'a pas apporté les modifications que vous aviez demandées, ce qui a eu pour conséquence l'affectation d'autres personnes sur les postes demandés, vous pouvez formuler un recours. En effet, même si vous obtenez satisfaction mais avec un barème erroné, cela pourrait avoir des conséquences sur votre barème lors d'une prochaine mutation.

Ces recours seront présentés à l'administration par les élus du SNES-FSU que vous aurez mandatés dans votre courrier à la Rectrice.

Même si le délai légal pour déposer un recours portant sur une décision de l'administration est de 2 mois, **nous vous conseillons d'agir au plus tôt**.

Nous mettrons prochainement à votre disposition des modèles de recours.

Dans l'immédiat, pensez bien à saisir votre résultat directement dans votre espace personnel SNES (un mail vous parviendra prochainement). Contactez nous, de préférence par mail, pour nous faire savoir votre intention de mener un recours.

Pour nous contacter, puisque les permanences syndicales sont encore inaccessibles au public, nous vous recommandons d'utiliser les adresses mail suivantes (**en contactant plutôt la section du département qui vous a suivi.e à l'intra**) :

s2-16@poitiers.snes.edu pour la Charente
sn.es17@wanadoo.fr - patrick.belillas@sn.es.edu pour la Charente-Maritime
s2-79@poitiers.snes.edu pour les Deux-Sèvres
s2-86@poitiers.snes.edu pour la Vienne

En cas d'urgence absolue, appelez les numéros suivants :

05 45 92 65 65 pour la Charente
09 66 02 72 17 pour la Charente-Maritime
06 45 57 15 59 pour les Deux-Sèvres
05 49 01 34 44 pour la Vienne



Affectation des TZR et contractuels : pas d'été sans le Snes !

La loi dite de « transformation » de la fonction publique, entrée en vigueur cette année, modifie considérablement les modalités d'affectation des professeurs puisqu'elle permet à l'administration de ne pas convoquer des CAPA ou groupes de travail. En choisissant politiquement de s'affranchir ainsi du contrôle rigoureux des élus du SNES-FSU, le gouvernement ouvre la boîte de Pandore. Il permet ainsi des affectations soumises à des pressions ou même des injonctions.

Le rôle des élus a-t-il pour autant disparu, balayé derrière ce voile d'opacité ? C'est sans compter sur notre détermination à agir AVANT et APRES les affectations.

Nous continuerons à exercer le contrôle nécessaire sur les opérations d'affectation dans le respect des règles, en utilisant tous les leviers réglementaires.

AVANT : les fiches **TZR** et **contractuels** que vous renseignerez sont pour nous le seul moyen de connaître vos vœux et les éléments de barème vous concernant. Elles sont plus que jamais l'outil indispensable pour que vos élus puissent classer les candidatures et vérifier ensuite, en cas de recours, que l'administration n'a pas commis d'erreur ou de choix arbitraire.

Calendrier prévisionnel des affectations TZR :

- vendredi 26 juin 2020 à 12 heures : date limite des vœux de préférence des enseignants et CPE affectés sur une zone de remplacement à l'issue du mouvement intra-académique, des demandes de modifications de vœux de préférence ou des demandes de changement d'établissement de rattachement administratif. A formuler à l'adresse fonctionnelle mvt2020@ac-poitiers.fr
- mercredi 15 juillet 2020 : communication individuelle aux TZR des résultats d'affectation
- lundi 20 juillet 2020 à 12 heures : date limite des demandes de révision d'affectation des TZR (A formuler à l'adresse fonctionnelle mvt2020@ac-poitiers.fr)

APRES : nous continuerons à porter directement auprès de l'administration **les recours en révision faits par les collègues**, afin que les droits de chacun puissent être respectés.

Nous portons une vigilance particulière aux points suivants :

- les couplages d'établissements insupportables, en particulier par la distance et les conséquences possibles sur la santé des personnels.
- les situations particulières non prises en compte comme les préconisations liées à l'état de santé, les parents de jeunes enfants.
- Les heures supplémentaires en excès et imposées au dernier moment.
- les calculs mesquins sur les frais de déplacement
- le non réemploi des contractuels.



Dès la connaissance d'un résultat contestable ou en cas d'absence de résultat, contactez-nous, même pendant l'été, à s3poi@snes.edu

Contractuels sans assurance de réemploi : vous trouverez en ligne les modalités pour l'indemnisation chômage (lien [ICI](http://poitiers.snes.edu/professeur-contractuel-sans-affectation-vous-beneficiez-de-lallocation-daide-au-retour-a-lemploi-are/)) <http://poitiers.snes.edu/professeur-contractuel-sans-affectation-vous-beneficiez-de-lallocation-daide-au-retour-a-lemploi-are/>



Samuel Belmontet, Emmanuel Dupuy, Jean- Pierre Queyreix

Besoin de conseils, d'un suivi par les élu.e.s SNES-FSU ?

Ils ont aussi besoin de vous : pensez à renouveler votre cotisation si ce n'est pas déjà fait.



L'école à l'heure du confinement : échos des collègues et lycées...

A période inédite, bulletin inédit : certes, vous trouverez dans ce bulletin de juin des informations, des analyses, comme vous en avez l'habitude. Mais une fois n'est pas coutume nous avons décidé de casser ces habitudes, de vous donner la parole. Nous avons proposé à quelques collègues de témoigner et ce sont ces témoignages que vous pouvez découvrir ici.

Travail titanesque par temps de confinement, soulagement et questionnements par temps de déconfinement... Tout y est : le volontarisme des équipes à accompagner les élèves, le désarroi devant l'impréparation et les bégaiements de notre administration, le scepticisme face au numérique, le soulagement devant la perspective d'un retour en présentiel, même si tout est loin d'être réglé !

PsyEN, CPE, stagiaire, enseignants : tous ont accepté de témoigner. Qu'ils en soient remerciés !

Le tableau ne pouvait pas être complet si nous n'avions pas sollicité également un militant : parce que si la « continuité pédagogique » n'aura été qu'un dogme dans la bouche du ministre, la continuité syndicale a été une réalité que beaucoup parmi vous ont pu vérifier. L'occasion nous est aussi donné de remercier chaleureusement Nathalie, notre secrétaire au S3, qui a répondu présente, comme à son habitude, et malgré toutes les contraintes du travail à distance. Sans elle, une fois encore, vous ne recevriez pas ce bulletin !

Des métiers sous tension...

« En l'absence d'un protocole national sanitaire prévu pour les CIO, leur réouverture s'organise au gré des volontés académiques et repose en très grande partie sur les personnels, dont les directeurs/ices, en première ligne.

Depuis le début de la crise sanitaire et contrairement à certaines autres académies, la protection de la santé des personnels a été une préoccupation constante de notre administration : les CIO ré-ouvrent depuis le 2 juin dans notre académie, avec l'arrivée du matériel de protection sanitaire.

Confinés, les PsyEN, dotés de téléphone et d'ordinateurs portables, ont assuré au mieux leurs missions auprès des élèves, des familles et des équipes d'établissements, malgré les limites déontologiques d'un suivi par téléphone ne permettant pas une rencontre « effective » garantissant la compréhension de la problématique du jeune. En revanche, les personnels administratifs ont souvent dû utiliser leur matériel personnel ; leur rôle a été précieux dans cette crise. Du côté des EPLE, certains n'ont pas été en mesure d'assurer les conditions sanitaires pour le retour du PsyEN.

Nous déplorons, comme partout en France, le maintien du calendrier d'orientation/affectation, alors que familles et élèves ne sont pas tous dans des dispositions psychologiques leur permettant de se projeter dans l'avenir et qu'au lycée par exemple, alors que la réforme Blanquer s'appliquera à la Terminale, avec des choix à faire qui engagent, quoi que notre ministre en dise, l'avenir des jeunes. Il serait temps que ce ministre, enfermé dans sa volonté idéologique de transfert des missions d'orientation aux enseignant.e.s, admette que le service public d'orientation tient grâce à l'engagement de ses personnels. Or récemment encore un rapport de la Cour des comptes orchestre une nouvelle offensive contre les PsyEN, autour des questions de santé scolaire et d'une vision très médicalisante des problématiques psychologiques des adolescents déconnectée des questions d'orientation (pour plus d'informations, ici <https://www.snes.edu/Cour-des-comptes-et-sante-scolaire.html>) »

Des PsyEn pour qui le Covid 19 n'aura pas été la pire des menaces

« A partir de la fermeture de mon établissement, ma fonction de CPE a été bouleversée. Comment maintenir un lien éducatif avec les élèves, les familles et l'ensemble des personnels à distance ? Avec les moyens du bord ! C'est à dire mon propre téléphone portable, mon propre ordinateur, j'ai avant tout cherché à maintenir un lien, rassurer, toujours en étroite collaboration avec les enseignants et l'infirmière de l'établissement. Mails, appels, discussions via Pronote, tout y est passé ! Heureusement je ne suis pas domiciliée en zone blanche ! ce qui n'est pas le cas de tous les élèves ou collègues. Le « tout numérique » révèle ici déjà ses limites.

Face aux défis de la crise sanitaire, mon cœur de métier- le suivi de l'élève- est sorti renforcé, n'en déplaise aux tenants d'une vision managériale du métier, qui n'ont pas manqué d'inventivité pour tenter de détourner certains collègues CPE de leurs missions.

La réouverture de l'établissement s'est construite en équipe pluri professionnelle, avec un impératif de santé et de sécurité. Un vrai casse-tête pour les espaces vie scolaire ! Demi-pension, sanitaires, couloirs, cour de récréation, bureau d'accueil, circulation... Et pour quelques élèves seulement ! Une centaine... avec des listes et une organisation évaluant au fil des annonces gouvernementales... Tiens donc ! Pour quels élèves ? Si la lutte contre les inégalités sociales et le "décrochage" primait, alors ne serait pas proposé aux élèves un retour sur la base du volontariat. Anxiogène, il construit l'idée d'un danger à revenir en classe et reporte la responsabilité sur les familles. Quelle hypocrisie ! »



« Souvenir d'enfance et télé-travail »

Comment essayer d'apaiser ma colère devant les annonces toujours à contre-temps de notre ministre et mon travail empêché par des objectifs contradictoires ?

Je me propose une petite madeleine de Proust. Je repense à ces printemps où mon père m'emmenait pêcher à l'étang près de chez nous et devant mon écran, je retrouve mes sensations d'enfance.

Sur le grand étang internet, je lance des cours sur l'ENT comme mon papa faisait des petites boules d'appâts odorants quand on s'installait, après avoir disposé les lignes.

Puis l'attente... Quelques ronds sur la surface impassible, avec un ou deux mails d'élèves et on est rassuré : il y a bien de la vie dans cette grand étendue opaque ! Puis l'attente encore... Et, tout à coup, ça mord ! Des devoirs-maison tombent à l'échéance, les QCM en ligne sont faits à 80%. Oui, il y a bien des élèves, quelque part, qui continuent leur métier d'élève avec autant d'ardeur que nous nous poursuivons notre métier d'enseignants.

Mais le temps passe... la nuit tombe sur l'étang, les poissons n'ont plus faim.

Combien de temps et d'annonces ministérielles sur l'inutilité de leurs efforts et le caractère byzantin du calcul de leurs résultats d'examen va-t-il falloir à mes élèves pour qu'ils s'enfoncent profondément sous la surface numérique ? »

« Lycée on ligne »

« Quelle année pour entrer dans le métier ! Je savais que cela ne serait pas une sinécure mais quand même !

L'année de stage est une année intense, qui demande beaucoup d'investissement. La réalité des classes est loin des épreuves du concours. La rencontre avec les élèves porte avec elle de multiples occasions d'erreurs. La préparation des cours et la correction des premières copies sont des tâches chronophages. La formation est exigeante ; son calendrier, lourd. Les premières mutations laissent parfois une certaine amertume.

Et quand nous commençons juste à prendre confiance en nous et en nos capacités professionnelles, nous avons été confrontés à une situation absolument unique. Les mesures sanitaires indispensables ont demandé à toute la profession de réinventer ses pratiques. Et nous, pauvres néophytes, nous avons assuré de notre mieux cet ordinaire qui n'en était pas un. Nous avons entendu les annonces gouvernementales en même temps que les parents de nos élèves. Nous avons constaté les piètres moyens avec lesquels on nous a demandé d'assurer la « continuité pédagogique ». Nous avons été confrontés aux cruelles inégalités entre nos élèves. Nous sommes la nouvelle génération de profs. À nous d'endosser ce costume.

Pendant le confinement, comme beaucoup qui voulaient rire, j'ai revu *Sacré Graal*. Et j'ai pensé alors que ce chevalier qui continue à se battre malgré le tronçonnage de ses membres ressemblait un peu à tous ces collègues investis dans leur métier. Ceux qui continuent, vaille que vaille, même si l'absurde vient les surprendre...

ML, stagiaire « promotion Covid19 ». Cela justifie une médaille ?? Plutôt une prime d'équipement conséquente Monsieur le Ministre !

« Durant le confinement, mon quotidien a été un travail d'équilibriste entre le temps à consacrer à la continuité pédagogique, à mes deux enfants en bas âge, aux tâches du quotidien ô combien plus nombreuses dans ces temps confinés et à moi-même pour ne pas craquer !

Parlons maintenant de la charge mentale qu'a constitué la continuité pédagogique : dois-je juste occuper mes élèves ? Ah non, il faut enseigner ! Mais enseigner quoi ? Des nouveautés ? non... faire du renforcement, du soutien... Combien de temps cela va-t-il durer ? Dois-je faire toutes les sous-disciplines de ma matière comme d'habitude : littérature, écriture, lecture, langue, oral ??? Comment simplifier la tâche des élèves ? Qui se connecte vraiment ? Padlet ou pas ? Charge mentale présente jour et nuit les premières semaines du confinement !

Finalement, avec le peu de recul que j'ai aujourd'hui, ce qui m'a le plus aidée, ce sont les consignes claires et concises de nos chefs d'établissement : envoyer 1 séance sur 2 et non à toutes les heures de cours, privilégier Pronote et le pdf...

Une fois déconfinée et une fois que mes enfants avaient retrouvé école et nounou, j'ai trouvé cela plus simple, plus facile de m'organiser et j'ai fait quelques classes virtuelles malgré mes réticences idéologiques (particulièrement sur l'usage à venir de cet instrument). J'avais besoin de contacts, d'échanges, d'interactions : le cœur de notre métier ! Grâce à elles, j'ai récupéré un élève décrocheur et j'ai poursuivi avec les mêmes, globalement la moitié de ma classe de 3ème en Français. Pour les latinistes, j'ai continué le travail à distance via Pronote car, par chance, beaucoup d'élèves suivaient bien ainsi.

Je reprends la semaine en présentiel ; j'ai hâte de revoir mes élèves, même s'ils seront peu nombreux. »

KB

" Plutôt Phèdre que Netflix " ? Voilà, le couperet est tombé : tout ça pour ça !

Mi-mars: confinement mais cours à distance : vite, vite, les parents s'impatientent et M.Blanquer dit qu'on est prêt. Bizarre ! Mon ENT, lui, ne semble pas aussi opérationnel. Mais vaille que vaille on instaure un rythme.

Avril : plus d'écrit de français. Contrôle continu, ah bon ? Mes exercices sur le commentaire et la dissertation, aux oubliettes. Mais "oral maintenu" : pourquoi ?? "Aucune note de contrôle continu ne correspond à un oral". Ah oui c'est vrai. Bon, allons-y...

Mail des inspecteurs : préparez l'oral !! Annonce de M.Blanquer : les élèves doivent travailler leurs textes ; on réduit le nombre à 15. (qui pond cette idée ?) Bon au lycée, on est plutôt bien: hasard total, les oraux blancs ont eu lieu avant le confinement. Nos élèves sont entraînés.

Mais à distance, une préparation orale, ça se complique. Chacun ses astuces : moi je passe sur WhatsApp (certes, pas très RGD mais chacun fait comme il peut !), attends que les élèves se connectent (au bout de plusieurs rappels tout de même) et donne un planning : 35 élèves à faire passer les après-midis, ça occupe ! Petite pensée pour les collègues qui ont plusieurs Premières en responsabilité...

Les visios se succèdent avec leurs aléas de son, de connexion... mais aussi des fous rires et le plaisir de retrouver mes élèves presque "en vrai". Et à chaque fois : même discours : « on y croit, on se prépare et on travaille les textes. On ne lâche rien ! » Les Premières plutôt conciliants me croient (ou font semblant) et tout le monde répond présent. Quinze textes à réviser, dont du Marguerite Yourcenar, du Racine... quand il fait beau et que le virus rôde, pas évident pour des élèves de 16 ans. Mais hauts les cœurs !

J'achève mes visios cet après-midi à 17h15 (je vous passe le travail en parallèle pour faire travailler l'ensemble de la classe chaque semaine). Et là, qu'apprends-je ? Oral annulé. Note de contrôle continu. Mais je croyais que c'était impossible justement, d'où la décision de maintenir l'oral en avril. Que nenni, M.Blanquer annonce une note de contrôle continu et basta.

Alors, je reçois une vague de mails d'élèves inquiets : à l'écrit les notes sont moins élevées qu'à l'oral. Les compétences ne sont pas les mêmes et il me paraît absurde de mettre à un oral une note de contrôle continu d'écrit. Coefficient 5 et 5, ils font la tête. **Et du sens, cela fait un moment que je n'en trouve plus.**

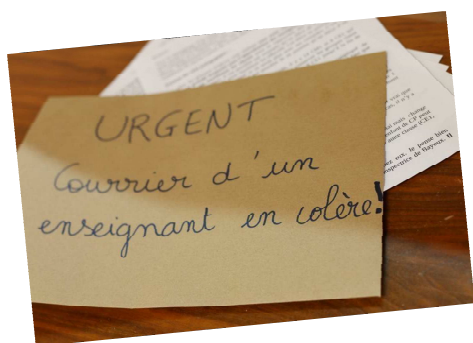
Je tourne à vide ce soir, je trouve éminemment méprisant d'annoncer cela à 4 semaines de l'examen. Nous avons même reçu un joli descriptif de liste de je ne sais plus combien de pages à remplir et à envoyer au rectorat. **Il était évident dès le départ que tous les élèves ne bénéficieraient pas de la même préparation ; il fallait l'annuler à ce moment-là. Mais non " plutôt Phèdre que Netflix"**; l'intention est louable mais pour un élève qui a travaillé ses textes malgré le confinement, ce soir, c'est la douche froide. Je serais eux, je me ferais une nuit entière de Netflix pour rattraper le temps. »

Une enseignante de Français DEPITEE.

« Le conseil d'administration du lycée s'est tenu en visioconférence quelques jours avant sa réouverture. Le protocole sanitaire à l'échelle de l'établissement n'est que la déclinaison du protocole national. Il est présenté aux administrateurs mais n'est pas voté car il n'est pas de la compétence du CA. Très bien.

Passons au protocole pédagogique. Seuls les élèves prioritaires, désignés « prioritaires » par les équipes pédagogiques, seront accueillis sur trois demi-journées par niveau tout le mois de juin. Ce qui peut s'entendre car il faut revoir les élèves plus d'une fois pour mener un réel apprentissage. Mais on sait que les élèves que nous considérons « prioritaires » sont aussi les élèves qui ont le moins d'appétence pour la structure scolaire. Donc premier souci ! **Il est évident que la mise en œuvre du déconfinement est bien loin de l'esprit des grandes lois de Jules Ferry et des attentes de l'école républicaine !** Quelques administrateurs ont formulé ce point de vue. On aurait pu leur répondre mais non, rassurez-vous : « c'est l'instruction qui est obligatoire et non l'école, l'enseignement à distance va se poursuivre pour tous assurant une belle égalité de traitement à l'ensemble de nos élèves » ! Le ministre aurait dit cela ; pas les chefs d'établissement. Car eux voient la réalité du terrain et connaissent nos élèves décrocheurs et les difficultés de leur famille. Ils ont au moins l'honnêteté de ne plus se payer de mots pour masquer les failles du système.

Deuxième souci : puisqu'on est entre gens qui mesurent la réalité de l'échec de notre système éducatif à faire réussir certains élèves, il reste tous les autres élèves, ces élèves non-prioritaires mais en attente d'école ; des élèves qui ont travaillé comme ils le pouvaient, à distance, mais qui aimeraient bien retrouver un contact plus humain du passeur, qu'est l'enseignant, entre eux et les savoirs. Peut-on alors accueillir ces élèves quand il y a des places restées vacantes dans ces groupes de 15 ? Non, dit le protocole ! Car ce serait facteur de brassage supplémentaire d'élèves et donc facteur de risque sanitaire, nous explique la direction. Donc des raisons qui ne sont en rien des enjeux pédagogiques mais bien des enjeux sanitaires. En fait, **il n'y a pas de protocole pédagogique, il n'y a qu'une déclinaison de protocole sanitaire à l'accueil en classe**. Comment alors est-ce possible de voter pareil protocole à l'échelle du conseil d'administration ?



Bien entendu, il ne s'agit pas de rouvrir à tous dès aujourd'hui. Mais j'aimerais qu'on puisse **vraiment** débattre avec de **vrais** mots, les **vrais** enjeux et faire cesser **ce simulacre de démocratie**. »

Le blues d'un administrateur

Journal du militant confiné (mais en chantant)

Jour 1 : « l'école est finie, mais oui mais oui ». Enfin pas tout à fait et au SNES aussi, il faut organiser la continuité (syndicale). Comment faire pour ne pas manquer un message et pouvoir être joint éventuellement au téléphone ? On s'organise, avec les permanencier.e.s en fonction des disponibilités de chacun.e. On innove, on s'affaire : pas question de laisser les collègues sans solution, sans personne au bout du fil, sans réponse aux multiples questions qui commencent à tomber !

Jour 2 et suivants : « 7h du mat' j'ai des frissons. Je claque des doigts et je monte le son... » Pas trop fort, mes enfants dorment encore. Le serveur des mutations va ouvrir et les demandes de conseils en mutation pleuvent déjà. Calcul de points, stratégies, situations particulières, entrants dans l'académie... Pas le temps de m'ennuyer et le soir, tête de zombie à force de scruter l'écran, cerveau en compote à force de lire et relire la circulaire devant chaque situation nouvelle...

Jours d'avril : « le temps dure longtemps, plus d'un million d'années ». J'aimerais bien mais entre les demandes tardives de mutation, les mails aux adhérents, les inquiétudes légitimes des stagiaires, la lecture des textes (vous avez vu la taille du Protocole??!), les instances et les heures d'info syndicale en visio... Qui a dit vacances? Cela fait d'ailleurs bien longtemps que nous n'en avons pas pris les militants, entre actions contre la réforme du lycée, contre la réforme des retraites... Pas de répit !

Jours de mai : « Monsieur le président, je vous écris cette lettre pour vous dire » que votre plan de déconfinement c'est tout sauf clair. A tel point que les messages affluent sur la boîte du SNES : distanciel/présentiel, ASA et gardes d'enfant, personnels fragiles, ayants-droits, personnels en service partagé, etc. La Covid est toujours là. Chauvigny en fait les frais alors que le collègue n'a pas encore rouvert... Avalanche de questions des journalistes : il ne manquait plus que ça !

Vivement cet été, mais sans les joyeuses colonies de vacances à la sauce Blanquer...

JD militant fatigué mais debout

Démissions, ruptures conventionnelles : le SNES plus que jamais sollicité ! Tiens donc ?!

Vous êtes dépité.e par le télé-travail, blasé.e des réformes qui se succèdent et à bout de souffle devant de nouveaux programmes... Et vous vous dites alors, pourquoi ne pas tout quitter ?

Les modalités ne manquent pas. Vous pouvez suivre la piste de la retraite anticipée par exemple. Mais vous avez peut-être moins de 55 ans... Alors restent encore deux possibilités : la démission et la rupture conventionnelle. Vous voyez, il est plus facile que vous ne le pensiez d'être rayé.e des cadres! Encore que...



I- Modalités

Pour que la **démission** soit valable, elle doit résulter d'une demande exprimant de manière claire et non équivoque la volonté expresse de quitter son administration qui doit s'assurer, par exemple au cours d'un entretien, que le fonctionnaire connaît et comprend les implications statutaires et financières de sa décision. Ainsi, une démission peut être annulée, par exemple, si elle a été présentée sous la contrainte ou dans un état de grave dépression empêchant d'apprécier la portée de cette décision.

Pour enclencher la procédure de **rupture conventionnelle**, vous adressez votre courrier à la direction des ressources humaines. Un entretien est organisé par l'administration pendant lequel vous allez définir une convention de rupture qui doit récolter l'accord des deux parties. Vous ne pouvez pas convenir d'une rupture conventionnelle si vous êtes âgé.e d'au moins 62 ans et remplissez la condition de durée d'assurance requise pour obtenir une pension de retraite à taux plein. Reste aussi la question de la pénurie d'enseignants dans votre discipline qui pourrait faire réfléchir notre administration à deux fois si elle n'était pas si en retard sur l'instruction des dossiers !

II- Indemnités

Alors facile à quitter l'Education Nationale ? Oui, mais comment ce choix est-il accompagné pécuniairement ?

Vous pouvez bénéficier d'une **indemnité de départ volontaire si vous démissionnez pour créer une société** par exemple. Les critères sont limitatifs. Si vous souhaitez bénéficier de l'indemnité de départ volontaire, vous devez en faire la demande **avant le 1er juillet 2020** et obtenir une réponse positive de l'administration avant de présenter votre démission. Le montant de l'indemnité est égal à 1/12e de votre rémunération brute annuelle perçue au cours de l'année précédant celle de votre demande de démission multiplié par le nombre d'années complètes passées dans l'administration si vous êtes en activité. Le montant de l'indemnité est limité à 24 fois 1/12e de votre rémunération brute annuelle.

Le montant, lui, de l'**indemnité spécifique de rupture conventionnelle** défini dans votre convention de rupture est moins attractif mais ne peut pas être inférieur aux montants suivants :

Montant minimum de l'indemnité de rupture conventionnelle selon l'ancienneté

Année d'ancienneté	Montant minimum de l'indemnité de rupture
Jusqu'à 10 ans	¼ de mois de rémunération mensuelle brute multiplié par le nombre d'années d'ancienneté
De 10 à 15 ans	2/5e de mois de rémunération mensuelle brute multipliés par le nombre d'années d'ancienneté
De 15 à 20 ans	½ mois de rémunération brute mensuelle multiplié par le nombre d'années d'ancienneté
De 20 à 24 ans	3/5e de mois de rémunération mensuelle brute multipliés par le nombre d'années d'ancienneté

La rémunération mensuelle brute prise en compte est 1/12e de la rémunération brute annuelle perçue au cours de l'année civile précédant l'année de la rupture conventionnelle. Le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ne peut pas être supérieur à 1/12e de la rémunération brute annuelle multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, dans la limite de 24 ans d'ancienneté.

La grande différence entre la rupture conventionnelle et la démission, c'est que cette dernière n'ouvre pas droit aux allocations chômage. Cependant l'allocation chômage ne remplace pas un salaire : son montant n'est que d'environ 60% de votre traitement et sa durée d'attribution est limitée.

Bref, aucune des deux sommes n'est réellement attractive et ne peut se substituer à votre carrière.

Si donc vous restiez avec nous, camarade ?

Et pour dissiper cette atroce sentiment d'étouffement que la crise a encore aggravé chez les personnels, une perspective : celle de rejoindre un collectif de réflexion et d'action sur nos métiers, en rejoignant le SNES-FSU, en participant aux stages que nous proposons tous les ans, ces stages représentant toujours, aux dires de participants, des lieux inédits de dialogue et de partage autour du métier. Alors nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

Sonia Labrousse, responsable du secteur juridique au s3 de Poitiers

Réforme du lycée : Options et Spécialités : tout n'est que logique !

Un questionnaire renvoyé par les correspondants de lycée, que nous remercions, a permis de connaître les choix des spécialités et options prises par les élèves actuellement en Seconde (plus de 1600 élèves) et ceux en Première Générale (plus de 1000 élèves). Même si on peut regretter le faible nombre de retours, parfois dû à la mauvaise volonté de chefs d'établissement récalcitrants, ne voulant pas donner d'informations, nous avons pu tirer quelques enseignements de la montée en puissance de la réforme des lycées et des logiques, que nous soupçonnions, qui se vérifient cette année.

Moins de 6 élèves sur 10 continuent à faire des mathématiques, à l'issue de la Seconde, en choisissant la voie générale et sur ces 6 élèves, pratiquement 3 abandonnent la spécialité "mathématiques" à l'issue de la Première : logique, **en supprimant les Mathématiques du tronc commun du cycle terminal** et en ne laissant qu'un seul niveau exigeant, cela décourage de nombreux élèves ! Plus d'un élève de Seconde sur 5 choisit la spécialité "Humanités-Littérature-Philosophie", mais ensuite, plus de la moitié de ces élèves abandonnent la spé HLP : logique, avec les 4 heures de Philosophie laissées dans le tronc commun de Terminale, la complexité d'une épreuve hybride et la **concurrence rude qui se joue entre spécialités dans le resserrement de la classe Terminale !** Les spécialités Latin, Grec et Histoire des Arts (pas présentes dans tous les lycées) sont choisies par peu d'élèves en Première, puis par une toute petite poignée d'élèves en Terminale : logique pour des élèves auxquels on demande de se spécialiser pendant un an puis d'abandonner une spécialité (au rectorat, on dit qu'il faut "se spécialiser davantage dans deux disciplines"), sachant que leur choix pourra être éliminatoire pour une filière du supérieur, en passant **sous les fourches caudines de ParcoursSup**. Malgré l'engouement initial des élèves de Seconde de l'année passée pour la spécialité "Numérique et Sciences Informatiques" et dans une moindre mesure pour "Sciences de l'Ingénieur", cette année, les demandes pour ces 2 spécialités, sur les 2 niveaux, se sont effondrées (un élève sur 2 poursuivra la spécialité NSI et un élève sur 3, la spécialité SI en Terminale !) : logique avec ces **programmes mal ficelés** (l'ordre des chapitres de SI n'est pas cohérent, car il s'agit, dicit les rédacteurs, d'un affichage « vendeur » ...) parfois enseignés par des collègues peu formés, chargés du service après-vente, avec un matériel restreint quand il n'est pas obsolète. Dans cette Réforme du Lycée, les **options** comme les sections Euro mais surtout les langues C (Italien, Russe, Chinois) sont abandonnées par les élèves : logique, quand on sait qu'elles sont **en concurrence directe** avec les options "Maths Complémentaires" et "Maths Expertes" (qu'il ne faut pas désigner du doigt car les Maths font partie des disciplines sacrifiées par la Réforme) et que dans de nombreux établissements, **on évoque l'impossibilité technique de mettre deux options pour chaque élève dans les emplois du temps** ou de rajouter la section "Euro" aux 2 options.

Nous continuerons de lutter contre ces logiques comptables, qui n'ont qu'un but : faire des économies en appauvrissant l'offre de formations dans les lycées généraux publics et en poursuivant la suppression des postes d'enseignants (notamment en mathématiques et en SI qui subissent une véritable purge au niveau national). Le SNES se doit d'imposer d'autres logiques, en demandant des moyens supplémentaires pour les options qui font la richesse de l'enseignement, en revendiquant la poursuite d'une 3^{ème} spécialité en Terminale, en réclamant l'ouverture des spécialités dans un maximum d'établissements et en demandant le retour des mathématiques dans le tronc commun, au niveau national. Mais, la lutte doit commencer au niveau de l'établissement en faisant créer le maximum de groupes, en empêchant les choix qui condamnent les postes mais aussi l'avenir des élèves, en parlant d'une seule voix pour imposer une logique permettant de former des citoyens éclairés dans le fameux "monde d'après".

ACQUAINTANCE

BAC 2020 LA SESSION DE TOUS LES DANGERS

Le ministère a récemment communiqué des projets de textes pour fixer un cadre au bac en contrôle continu mais pour la mise en œuvre très concrète, il va encore falloir attendre des notes de service inconnues à ce jour.

Aucune publication officielle ne permet pour l'instant de formaliser les notes de contrôle continu d'un nouveau genre et de concevoir le travail des futurs jurys d'examen. Le ministre a décidé que le bac sera placé, cette année, sous le signe du contrôle continu avec un diplôme attribué

sur la décision d'un jury d'examen qui englobe l'harmonisation des notes, le tout étant agencé au regard des classements des lycées en fonction des résultats du bac de l'année précédente. Ce sont donc bien des épreuves terminales et nationales du bac qui servent de jauge à ce bac au contrôle continu. Sans la boussole d'épreuves terminales et nationales, que restera-t-il du diplôme national ? Pas grand chose.

Trop d'inconnues
Le troisième trimestre devrait être en grande partie neutralisé. Il n'y a pas de prise en compte des évaluations pendant la période de confinement, mais en même temps, le ministre considère qu'on peut reprendre les évaluations à partir du 11 mai, même en distanciel, les notes ne rentrant pas dans la moyenne mais pouvant fonder le niveau d'investissement et d'assiduité. Ce discours ambi-

valent laisse le champ libre à toutes les interprétations possibles sur le terrain et on constate déjà que dans nombre de lycées, des professeurs demandent aux enseignants de « fabriquer » des notes pour augmenter la note moyenne figurant sur le livret. Dans l'immédiat, le SNES-FSU a demandé des précisions sur les modalités de réunion et de travail des jurys. Il demande que soit prise en compte la situation des candidats directement recueillis par le jury sans possibilité de passer les épreuves de rattrapage pour les autoriser à passer les épreuves en septembre. Pour l'instant, refusant la possibilité de soumettre les textes au vote en Conseil supérieur de l'éducation, le ministre prend certes note des interrogations mais recueille toujours devant de nécessaires clarifications. Pour trouver tous les détails, voir au lien suivant : <https://www.snes.edu/La-session-de-tous-les-dangers.html> ■ Claire Guéville



DNB, BAC cette année? Nous vous renvoyons aux excellentes analyses du site national ici

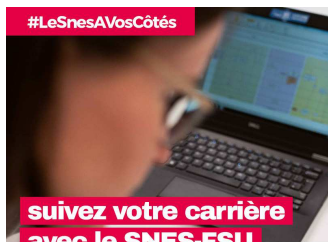
<https://www.snes.edu/DNB-2020-la-note-de-service.html>

<https://www.snes.edu/La-session-de-tous-les-dangers.html>

Franck BERRY

Carrières : le SNES à vos côtés :

Promotions 2020 : calendrier prévisionnel :



Vos élu.e.s SNES-FSU seront présent.e.s à ces CAPA pour assurer le suivi de votre dossier, défendre vos droits ; ils vous informeront du résultat vous concernant dès la fin de la commission !

Pour plus d'informations sur les conditions, le reclassement, consultez le cahier spécial carrières en suivant ce lien : https://www.snes.edu/IMG/pdf/2020_16p_carrieres_2020.pdf

Pour les retardataires, il est encore temps de nous envoyer la fiche de suivi, avec les pièces justificatives, pour l'accès à la classe exceptionnelle et l'échelon spécial ici :

https://www.snes.edu/IMG/pdf/2020_16p_carrieres_2020.pdf

https://www.snes.edu/IMG/pdf/2020_fiche_echelon_special_clex_2020.pdf


Le SNES, pour agir ensemble

CAPA Tableau d'avancement à la HC	DATE
CAPA TA HC Agrégés	CAPA : 5 mai (CAPN prévue le 3 juillet)
CAPA TA HC Certifiés	CAPA le 25 juin
CAPA TA HC CPE	CAPA le 26 juin
CAPA TA HC PsyEN	CAPA le 26 juin
CAPA titularisation	DATE le 3 juillet pour toutes les catégories
CAPA classe exceptionnelle 2020 et échelon spécial	DATE
CAPA cl excep 2020 Agrégés	CAPA le 20 Août / CAPN le 24 Septembre
CAPA cl excep 2020 et échelon spécial Certifiés	CAPA le 14 Septembre
CAPA cl excep 2020 et échelon spécial CPE	CAPA le 14 Septembre
CAPA cl excep 2020 PSyEN et échelon spécial	CAPA le 17 Septembre

Rendez-vous de carrière : par la faute du confinement, il n'a pas pu avoir lieu ? Qu'est-il prévu ?

Exceptionnellement, les rendez-vous de carrière qui n'ont pas pu avoir lieu en 2019-2020 peuvent être réalisés **jusqu'à la fin de l'année 2020**. La notification de l'appréciation de la valeur professionnelle devra intervenir au plus tard le 15 janvier 2020.

A l'exception du délai de 6 semaines entre les deux entretiens qui peut ne pas être respecté pour les entretiens reportés du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, **tous les délais et voies de recours habituels s'appliquent**. Le compte-rendu du rendez-vous de carrière devra donc être communiqué à l'intéressé avant les congés de fin d'année, afin que celui-ci puisse porter d'éventuelles observations.

Suite au bilan de la première campagne de rendez-vous de carrière, l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale a été modifié par un [arrêté du 21 juin 2019](#) publié au JORF le 6 juillet 2019, afin de limiter le nombre de collègues qui ne peuvent, pour une raison ou pour une autre, bénéficier de leur rendez-vous de carrière.

Quel calendrier ?

- Je suis avisé au moins 15 jours avant le « rendez-vous de carrière »
- Le rendez-vous peut se tenir au cours des 3ème et 4ème semaines de septembre (jusqu'à la mi décembre en 2020).
- Avant la fin du mois de septembre (décembre en 2020), je reçois le compte-rendu de mon rendez-vous de carrière.
- Je dispose alors de 15 jours pour formuler mes observations.
- Au plus tard le 15 octobre (15 janvier 2021), l'appréciation finale de ma valeur professionnelle m'est notifiée.
- Je dispose alors des voies de recours communes à l'ensemble des collègues.

A toutes ces étapes (préparation du RDV de carrière, observations, recours..) les élu.es SNES-FSU sont là pour vous conseiller, vous accompagner.

Handicap, santé au travail : une circulaire susceptible de vous intéresser vient de paraître :

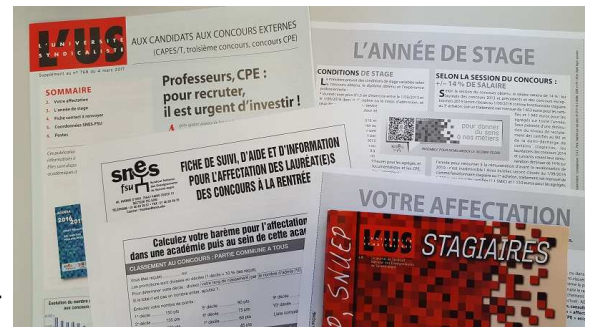
Allègement de service, aménagement du poste de travail etc... : beaucoup de personnels ne connaissent pas les droits qui sont les leurs. N'hésitez pas à nous contacter si vous pensez relever de ces dispositifs d'accompagnement du handicap.

En attendant, si vous souffrez d'un handicap, nous vous conseillons de vous reporter à cette circulaire en suivant le lien <https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/recensement-2020-personnels-en-situation-de-handicap-275832.kjsp?RH=1192696847494>

Concours : une bien longue attente ! Demain, stagiaire ?

Des tergiversations et autant de situations que de concours...

Pour les concours internes, la suppression des oraux a été décidée récemment pour cause de pandémie. Cette mesure est difficile à apprécier : elle est une mesure de bon sens qui rejoint nos préoccupations sanitaires. La programmation des oraux des concours internes pour septembre soulevaient aussi beaucoup d'objections. Pourtant, pour les candidats qui ont préparé le concours dans son format habituel et avaient fondé des espoirs sur l'oral, la décision peut apparaître brutale ; d'autant que pour certains concours, la liste des admissibles ayant été publiée, il faut reconvoquer le jury et décider aujourd'hui des seuls admis. La mesure ne manquera pas de générer de la déception, de l'amertume. Le Ministère aurait pu décider d'une mesure davantage bienveillante en recevant tous les candidats ; ce qui n'est ni absurde ni démesuré. Le SNES l'avait demandé en se fondant sur les besoins conséquents de postes, au sortir d'une crise comme celle que nous vivons. Voir l'article sur le site national ici <https://www.snes.edu/Concours-internes-recruter-tous-les-admissibles.html> Mais notre ministre n'a pas changé de logiciel depuis la crise ! Bien au contraire, il semble persévérer dans les dogmes qui sont les siens, dont celui de l'austérité budgétaire pour le second degré !



Pour les concours externes de l'agrégation qui ont déjà eu lieu et dont l'admissibilité a été prononcée, les oraux auront bien lieu avec les difficultés (transports, logement..) que l'on imagine. Certaines épreuves sont aménagees.

Pour tous les concours externes- agrégations ou capes- qui n'avaient pas pu se tenir encore et un nouveau calendrier vient d'être publié <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid151799/coronavirus-covid19-nouveau-calendrier-des-epreuves-ecrites-concours-enseignants.html>

Pour ces concours, les oraux d'admissibilité sont supprimés. Les candidats seraient soumis en fin d'année de stage, à un oral de titularisation dont on ne connaît pas encore les contours.

Les épreuves se déroulant pour les dernières vers le 10 juillet, il y a fort à parier que les résultats ne seront pas publiés avant la fin du mois de juillet. Au mieux...

Calendrier des affectations : ce que l'on sait, ce que l'on ignore toujours...

Les syndicats de la FSU se sont adressés à plusieurs reprises au Ministère de l'Éducation nationale depuis le début de la crise sanitaire à propos des **conditions d'affectation des futur-es stagiaires 2020-2021** (cela ne concerne pas les collègues qui sont déjà titulaires d'un autre corps).

Nous avons obtenu aujourd'hui quelques précisions sur les projets de calendrier de la part de la DGRH.

Le serveur pour la saisie des vœux d'académies (SIAL) serait ouvert à la mi-juin. Il serait demandé à tou-tes les admissibles des concours externes dont les épreuves d'admissibilité ont déjà eu lieu d'y faire leurs vœux, ainsi qu'à tou-tes les candidat-es inscrit-es pour les autres concours externes.

La saisie des vœux d'académie est une étape importante, que vous ne devez surtout pas manquer. Faute d'y participer, votre affectation sera laissée à la main du Ministère, sans aucune possibilité de bonifier votre barème en fonction de votre situation personnelle (situation familiale, situation de santé..).

On attend encore des précisions concernant l'affectation des candidats reçus aux concours internes.

Futurs lauréats, contactez le SNES national d'abord -secteur formation, fiche de contact ici <https://www.snes.edu/Scripts/Adherents/site/EspaceAdherent/Public/Contact/>-pour des conseils avisés sur la formulation des vœux et les éléments de barème à faire valoir.

Le SNES de Poitiers veillera à informer les candidats affectés dans notre académie des supports prévus dans chacune des disciplines. Liste des supports et calendrier intra à venir. **Une veille sera organisée cet été pour répondre à vos questions dans le court laps de temps dont vous disposerez entre l'inter et l'intra.** Il paraît de plus en plus évident que les affectations ne pourront pas être prononcées avant mi Août. Ici aussi il vous faudra faire preuve d'une grande patience... Mais soyez au moins rassuré.e sur un point : le SNES-FSU sera là pour vous accompagner dans cette rentrée inédite !

Stagiaires : vers la fin du supplice... vers la titularisation !

Cette année restera dans les mémoires comme l'année qui aura profondément bouleversé nos métiers, interrogé nos missions. Elle nous aura mis au défi, défi que nous avons su relever avec efficacité, malgré les obstacles qui nous attendaient, dont le moindre n'est pas le discours schizo-phrène de notre ministre de tutelle !

Si pour les personnels chevronnés se fut déjà un défi, on imagine ce que cette période a représenté pour nos collègues stagiaires. Seul.e.s, loin de leur tuteur, ils ont dû affronter l'enseignement à distance, poursuivre leur formation, honorer les exigences de l'INSPE. Rien ne leur aura été épargné, surtout pas les angoisses de la titularisation que certains auraient aimé repousser.

Dans cette période, le SNES-FSU est intervenu à tous les niveaux et c'est assez récemment que nous avons été rassuré.e.s : **les modalités de la titularisation resteront bien les mêmes, soit :**

- pour la plupart, une validation qui sera prononcée par le jury qui se réunira prochainement.

Pour se prononcer, il se fonde sur les avis du chef d'établissement, du directeur de l'INSPE et de l'inspecteur de la discipline. La difficulté cette année étant que la visite habituelle de l'inspecteur est difficile à mener ; son avis se fondera alors- on peut le supposer- sur le rapport du tuteur et les bilans intermédiaires, un entretien quand il aura pu avoir lieu, voire une visite dans certains cas.

Si vous n'avez pas été contacté.e par le corps d'inspection, votre titularisation ne devrait poser pas problème.

Attention : aucun document ne vous sera délivré, aucun message envoyé qui vous dise que vous êtes titularisé.e. **C'est seulement parce que vous n'êtes pas convoqué.e devant le jury CA2D que vous pouvez en déduire que votre titularisation ne soulève pas d'objection.**

- pour quelques uns, une convocation devant le jury CA2D: attention : la convocation devant ce jury ne signifie pas que l'on sera ajourné.e ou prolongé.e.

Par contre, **il y a nécessité à bien préparer cet entretien**. En cas de convocation, le stagiaire doit avoir accès, à sa demande, à l'ensemble de ses rapports suffisamment en amont de la commission afin de bien préparer l'entretien.

Ce jury devrait se tenir tout début juillet (nous revenons vers vous pour plus de précisions) Si vous ne recevez pas de convocation pour ce jury, c'est donc que vous êtes titularisé.e.

Si vous êtes concerné.e, contactez au plus vite les militants du secteur à l'adresse s3poi@nes.edu . Ils vous répondront dans les plus brefs délais et vous conseilleront. Faites le savoir auprès de vos camarades de promo d'ailleurs !

Une **Capa de titularisation se réunit pour observer la situation des stagiaires agrégé.es**. Elle se tiendra **le lundi 6 juillet**. Les élu.e.s SNES-FSU vous informeront de la décision de l'administration de vous titulariser ou des problèmes éventuels qui se posent. **Si vous êtes en difficulté, prenez contact avec nous avant cette capa à s3poi@nes.edu**. Cela nous permettra de mieux vous représenter et défendre vos droits en capa.



Dispensé de timbrage

POITIERS PIC



Section Académique de Poitiers



N°6 - mai-juin 2020
Déposé le 12 juin 2020

Organe de la section académique du SNES
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44
Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@nes.edu
Directeur de la publication : Christelle Fontaine
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0922 s 06200

S2 16
Maison des Syndicats
10 rue de Chicoutimi
16000 ANGOULEME
Tel. : 05.45.92.65.65
Mail : S2-16@poitiers.snes.edu

S2 17
1 avenue du Maréchal Juin
17000 LA ROCHELLE
Tel. : 09.66.02.72.15
Mail : Snes .17@wanadoo.fr

S2 79
Maison des Syndicats
8 rue Cugnot
79000 NIORT
Tel. : 06.45.57.15.59
Mail : s2-79@poitiers.snes.edu

S2 86
16 avenue du parc d'artillerie
86034 POITIERS Cedex
Tel. : 05.49.01.34.44
Mail s2-86@poitiers.snes.edu

Edito	p. 1
Mutations intra : ne restez pas seul.e face au résultat !	p. 2
Affectation des TZR et contractuels	p.3
• • L'école à l'heure du confinement :	
échos des collèges et lycées...	p.4 à 6
Démissions, ruptures conventionnelles...	p.7
Réforme du lycée : options et spécialités	p. 8
Carrières : le SNES à vos côtés	p.9
Concours : une bien longue attente !	
Demain, stagiaire ?	p.10
Stagiaires : vers la fin du supplice... vers la titularisation !	P.11